

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 17 septembre 2024.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à BURLLOT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- BREXEL Pierrick

SECRETAIRE DE SEANCE : de SALLIER DUPIN Stéphane

Délibération n°2024-071

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

VIE ASSOCIATIVE CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES
--

La richesse de la vie associative à Lamballe-Armor constitue un bien commun inestimable. La démarche des Assises de la vie associative a permis de corédiger une Charte d'engagements réciproques qui vise à renforcer le dialogue entre Lamballe-Armor et l'ensemble des associations pour un meilleur « vivre ensemble ».

La Charte d'engagements réciproques entre les associations et la ville a pour but :

- De favoriser une dynamique collective au service des habitants du territoire,
- De renforcer l'attractivité du territoire en agissant conjointement et en se basant sur des valeurs communes.

La signature de la Charte entre les associations et la ville permettra :

- D'affirmer la volonté de travailler collectivement sur le territoire,
- D'agir ensemble dans un esprit de réciprocité entre les associations et la commune de Lamballe-Armor,
- D'avoir accès aux soutiens de la collectivité.

Les associations doivent adhérer à la charte d'engagements communs pour pouvoir prétendre à l'attribution d'une subvention, le prêt de matériel, l'organisation d'un évènement sur la ville et l'accès à des créneaux sur les salles municipales. Seule la mise à disposition une fois dans l'année ou de façon

très exceptionnelle ne serait pas conditionnée à la signature de la charte et ce à partir du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE la Charte d'engagements réciproques, ci-après,
- DECIDE de conditionner les aides de la ville, selon les modalités fixées ci-dessus et à l'adhésion à la charte d'engagements réciproques,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

7 OCT. 2024

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Hercouet', with a horizontal line underneath.

Charte d'engagements réciproques

Préambule

La démarche des assises de la vie associative a permis de corédiger cette charte qui vise à renforcer le dialogue entre Lamballe-Armor et l'ensemble des associations pour un meilleur « vivre ensemble ».

La signature de cette charte favorise une dynamique collective au service des habitants de notre territoire.

Les associations et la commune nouvelle de Lamballe-Armor contribuent à faire vivre le territoire composé de la Ville de Lamballe et des bourgs de La Poterie, Trégomar, Saint Aaron, Maroué, Meslin, Planguenoual, Morieux.

Les associations et la commune renforcent ensemble l'attractivité du territoire et souhaitent se rapprocher pour agir conjointement en se basant sur des :

► Valeurs partagées

- Confiance & partenariat via un dialogue régulier garantissant l'écoute, le respect et la bienveillance
- Coopération au travers d'une reconnaissance mutuelle des rôles de chacun
- Autonomie de penser et d'agir
- Transparence et équité de traitement de toutes les associations

► Ambitions communes et engagements

TOUS ACTEURS !

Renforcer le sentiment d'appartenance des habitant.e.s. de Lamballe-Armor

La Commune s'engage à

- ✓ Valoriser les actions associatives dynamisant le territoire
- ✓ Accompagner les associations dans leurs activités et la promotion de leurs événements
- ✓ Orienter les habitant.e.s qui cherchent des activités et/ou à s'engager bénévolement, vers les associations

Les associations s'engagent à

- ✓ Animer le territoire avec une diversité d'activités, en veillant à la complémentarité de l'offre entre associations
- ✓ Coopérer pour une mise en commun des actions
- ✓ Informer la collectivité des changements dans la vie de l'association

TOUS ENSEMBLE !

Promouvoir l'inclusion qui permet à toutes et à tous d'exercer sa citoyenneté

Les engagements communs sont

- ✓ Garantir l'accès de toutes et tous à l'offre associative
- ✓ Favoriser et respecter l'expression de toutes et tous
- ✓ Veiller à la parité (genre, âge, culture...) dans les actions comme dans les instances

La Commune s'engage à

- ✓ Veiller à l'accessibilité des lieux et locaux (PMR, horaires, signalétique, internet...) et du mobilier

Les associations s'engagent à

- ✓ Faciliter l'accès de toutes et tous aux actions proposées avec des tarifs et horaires adaptés
- ✓ Adapter leurs actions aux différents publics, en veillant aux personnes en situation de handicap, âgées...
- ✓ Favoriser l'intégration des jeunes dans leurs activités et au sein des instances.

TOUS ÉGAUX !

Favoriser la démocratie locale

Les engagements communs sont

- ✓ Favoriser l'engagement citoyen, le bénévolat et la participation à la vie de la cité, en promouvant les associations comme lieu d'engagement collectif et individuel
- ✓ Développer la formation pour favoriser la montée en compétences des bénévoles
- ✓ Accompagner la création de nouvelles associations

La Commune s'engage à

- ✓ Reconnaître une égalité de droits entre toutes les associations
- ✓ Considérer les associations comme actrices à part entière de la démocratie locale
- ✓ Apporter le même niveau d'informations à toutes les associations et faciliter leurs démarches, notamment via un accueil assuré par le service vie associative...
- ✓ Être transparent sur le circuit d'une demande de subvention (critères, délais...) et les attributions.

Les associations s'engagent à

- ✓ Participer activement aux démarches de participation initiée par la collectivité
- ✓ Respecter les délais de dépôt des demandes (subvention, salle, matériel, débit de boisson...)

TOUS RESPONSABLES !

Renforcer les pratiques éco-responsables

Les engagements communs sont

- ✓ Favoriser la mutualisation de locaux, de matériels et le partage des ressources, dans un objectif de sobriété
- ✓ Adapter le traitement des déchets lors des manifestations : ramassage, tri, prévention...
- ✓ Proposer des modes de transports alternatifs : navettes, co-voiturage, sécurité des piétons et cyclistes

La Commune s'engage à

- ✓ Faciliter l'accès à du matériel réutilisable : vaisselle, fléchage...
- ✓ Réduire la consommation d'énergie : éclairage public, isolation des bâtiments...

Les associations s'engagent à

- ✓ Réduire leur consommation de plastique, de papier et d'énergie : lumière, chauffage, nouvelles technologies...

► Signatures

Signer cette charte permet de :

- Affirmer sa volonté de travailler collectivement sur le territoire
- Agir ensemble dans un esprit de réciprocité entre les associations et la commune de Lamballe Armor
- Avoir accès aux soutiens de la collectivité